

L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE

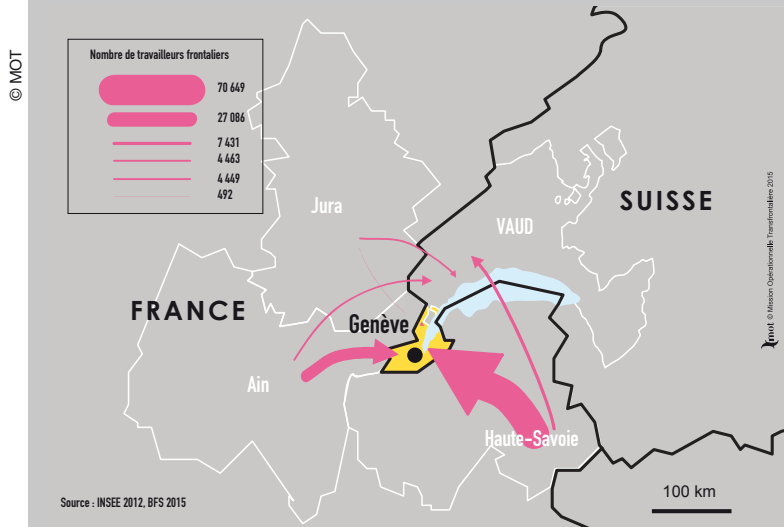
Cette vision induit une façon différente de concevoir l'action publique autour du développement économique d'un territoire, plus uniquement concentrée sur le développement des firmes présentes et l'accueil de nouvelles. L'analyse économique doit prendre en compte sur le territoire l'articulation entre les différents lieux de vie (habitation, production, consommation, loisirs), maillés par un système de transports efficaces, et intégrer le potentiel que représente la captation de la richesse disponible au sein de la population présente : développement d'activités de services (commerces et loisirs, tourisme d'affaires et de loisirs). Il s'agit dès lors de développer une stratégie d'accueil vis-à-vis des nouveaux habitants, des pendulaires, des touristes, qui contribuent à développer des activités de services⁶ à la population créant, par essence, des emplois non délocalisables.

Chaque territoire se caractérise par la présence d'un équilibre spécifique entre économies productive et présente, résultant de sa géographie et de son histoire (capital productif et social, accessibilité, aménités, ...). Certains territoires peuvent « bien vivre » sans économie productive. Bien entendu, la viabilité de l'économie d'un territoire dépend de l'extérieur : en économie ouverte, les biens ou services produits doivent trouver des débouchés extérieurs ; et les flux nourrissant l'économie présente doivent être alimentés par des revenus produits ailleurs (travail des alternants ou des touristes, sécurité sociale des chômeurs et des retraités, financement des services publics).

Les territoires plus ou moins productifs ou présents sont solidaires des uns des autres, cette solidarité étant à la fois l'effet du marché lui-même et de politiques publiques qui redistribuent le revenu entre territoires, de façon explicite (aménagement du territoire) ou implicite (maillage des services publics, sécurité sociale).

La régulation de cette redistribution est produite essentiellement dans le cadre des États ; elle fait aujourd'hui l'objet d'intenses débats et réformes en France et dans les pays voisins. Non seulement se pose la question de la cohésion sociale (niveau de prélèvements obligatoires, arbitrage entre efficacité et égalité), mais aussi celle de la cohésion territoriale (échelle optimale de l'action publique, égalité des territoires, approche fondée sur la population ou sur le territoire, selon que l'on encourage plus ou moins la mobilité résidentielle).

Dans un contexte où la capacité des États à assurer la cohésion se trouve limitée par la crise des financements publics, L. Davezies a récemment proposé la notion de « systèmes productivo-résidentiels »⁷, grands territoires associant les deux sphères, ce qui leur assure une viabilité plus grande. C'est le fait même que certains de ces systèmes sont transfrontaliers, alors que les régulations restent, à ce jour, nationales, qui fait des territoires transfrontaliers des laboratoires de la cohésion territoriale européenne.



Les flux domicile-travail sur le Grand Genève

SPHÈRE PRÉSENTIELLE ET SPHÈRE NON-PRÉSENTIELLE, LE CAS PARTICULIER DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Comme dans tout territoire, les deux dimensions (productive et présente) sont présentes dans un territoire frontalier ou transfrontalier. Mais parfois, la frontière fait office de séparation entre une zone plus « productive », avec des industries produisant des biens et services qui ne sont pas nécessairement destinés au territoire, et une zone plus « présente », où les commerces, l'offre touristique, les services à la population sont plus développés. Certains territoires frontaliers français constituent ici un cas de figure emblématique du fait de l'intensité des flux domicile-travail franchissant la frontière (vers le Luxembourg, les métropoles de Bâle ou de Genève depuis les territoires environnants...).

La dichotomie entre territoire à dominante productive et territoire à dominante présente ferait l'objet, au sein d'un État unique, de régulations publiques variées (planification spatiale visant à un rééquilibrage des flux, solidarité financière, réorganisation du gouvernement local...). Mais de telles politiques publiques sont ici hautement problématiques, du fait même qu'une frontière passe entre territoire à dominante présente et territoire à dominante productive.

Une réflexion transfrontalière est alors importante pour ce type d'espace, notamment sur le maillage des lieux de vie et l'offre de services. Cette dimension d'aménagement du territoire n'est pas toujours partagée en transfrontalier : c'est ici qu'intervient parfois une divergence dans le rôle de l'intervention publique pour le développement économique.

Même si toutes les frontières ne présentent pas une telle polarisation, la mobilité des personnes, des biens, des services, des capitaux, et partant, l'intégration des territoires, ne joue désormais plus au sein de chaque État, mais au sein de l'espace européen (Union européenne et pays tiers comme la Suisse). L'hypothèse de ce travail est que cette mobilité joue ou peut jouer de façon plus intense dans le cadre d'espaces transfrontaliers, où elle est facteur potentiel de prospérité, si elle est régulée de façon coordonnée entre États voisins.

⁶ <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/sphere.htm>

⁷ L. DAVEZIES et M. TALANDIER, *L'Émergence de systèmes productivo-résidentiels. Territoires productifs – Territoires résidentiels : quelles interactions ?*, CGET, La Documentation française, 2014.